

N° DEL/2023-124

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 11 décembre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS (30)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme GUICHON Marion, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnould.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (10) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas

OBJET : Décision Modificative n°3 – Budget Principal

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 29 novembre 2023,
M. le Président propose de procéder à une décision modificative considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2023 sont insuffisants :

Décision Modificative n°3 :
Fonctionnement + Investissement :
Augmentation de crédits :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	+ 2 500 €	
Art 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles Fonction 020- Administration générale	+ 2 500 €	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections		+ 2 500 €
Art 280422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations Fonction 020- Administration générale		+ 2 500 €
	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	+ 2 500 €	
Art 198 – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées Fonction 020 – Administration générale	+ 2 500€	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections		+ 2 500€
Art 7768 – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées Fonction 020 – Administration générale		+ 2 500 €
TOTAL	+ 5 000 €	+ 5 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0



Carrefour de
Lapleau, le 12 décembre 2023
L'Épinière
19550
Le Président,
Lapleau
05 55 27 09 26

Charles FERRÉ